

Mauritanie-Tunisie :

Pour la création d'une zone franche

Pour la complémentarité économique et la diversification de la coopération, 13e haute commission mixte en septembre à Tunis

La création d'une zone de libre-échange entre la Tunisie et la Mauritanie a été l'une des principales recommandations de la commission de concertation poli-

tique et de suivi tuniso-mauritanienne dont les travaux se sont achevés mercredi soir à Nouakchott.

Le procès-verbal de la 7e session de cette commission a été signé par M. Hatem Ben Salem, secrétaire d'Etat chargé des Affaires maghrébines et africaines, du côté tunisien, et M. Abdelkader Ould Mohamed, du côté mauritanien.

Ces travaux de la commission préparent la réunion de la 13e haute commission mixte qui se tiendra à Tunis

début septembre prochain.

Dans le cadre de la concertation politique, le procès-verbal des travaux de la commission mentionne que les deux parties réitèrent leur attachement à l'Union du Maghreb arabe et leur appui au dialogue euro-maghrébin.

Elles ont souligné, à ce propos, la nécessité de travailler et de coordonner les actions en vue de concrétiser la déclaration de Tunis issue du Sommet 5+5. Elles se sont également félicitées des

résultats du Sommet arabe tenu à Tunis les 22 et 23 mai 2004.

Au plan économique, la Tunisie et la Mauritanie réaffirment leur volonté de développer les échanges commerciaux, en vue d'assurer une plus grande complémentarité économique en matière de coopération bancaire.

Plusieurs autres volets de coopération ont été proposés dans ce procès-verbal, englobant les domaines des assurances, de la coopération douanière, des études de diagnostic des projets industriels et de la coopération scientifique et technique dans le domaine de l'énergie. Dans le domaine du transport, il a été recommandé d'établir un partenariat entre les compagnies aériennes tunisienne et maurita-

nienne et d'accélérer l'adoption de l'accord de coopération en matière de transport terrestre des personnes et des marchandises.

Le procès-verbal des travaux de la commission comporte également plusieurs projets de coopération dans les domaines du tourisme, de l'artisanat, de la construction et des travaux publics, de la pêche, de la poste et des technologies de la communication.

Les parties tunisienne et mauritanienne ont encore convenu de poursuivre la coopération dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la culture, de la jeunesse et du sport, de la santé, des collectivités locales et de la femme et de l'enfance.